

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire : — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Octobre 1875.

Bulletin politique.

La situation est tellement compliquée, dit l'Espérance du peuple, que nous pourrions dire qu'elle est inextricable.

Et voici comment :
Tous les organes du centre gauche et de la gauche demandent, avec une entente parfaite et une colère mal déguisée, le renvoi de M. Buffet.

Tout annonce donc qu'à la rentrée de l'Assemblée les gauches réunies vont attaquer, sans grâce et sans merci, l'honorable vice-président du conseil.

Et si M. Buffet, malgré son énergie, succombe, quelle sera la situation ? Quelle sera celle surtout du maréchal ?

Inclinera-t-il vers les gauches ?
Prendra-t-il un ministère Léon Say, Christophle et Casimir Périer ?

Alors évidemment le loyal soldat qui tient les rênes de l'Etat sera amoindri.

Lui, porté au pouvoir par les vrais conservateurs, donnera-t-il au pays un spectacle semblable à celui de M. Thiers ?

Pourra-t-il consentir, dans sa loyauté, à devenir le cheval de renfort de la Révolution ?

Et s'il ne cède pas, comme nous en avons la profonde conviction, quelle sera sa situation ?

Dans quelle fraction de l'ancien parti conservateur trouvera-t-il un ministère ?

Reviendra-t-il à M. le duc de Broglie ou à M. de Fourtou ?

Cela est de toute impossibilité.

Voilà donc où nous a conduits, dans l'espace de sept mois, cette constitution qui devait nous donner la sécurité, apaiser toutes les passions et ouvrir une ère de tranquillité sans exemple dans l'histoire.

Nous ne jugeons point la situation, nous l'exposons dans toute sa vérité.

On écrit de la frontière allemande :

Le voyage du roi de Prusse en Italie, tant de fois annoncé et remis, est maintenant décidé, et il aura lieu, dit-on, du 16 au 20 courant.

Quelle signification faut-il accorder à ce voyage ? Quel résultat aura-t-il ? Ce sont les questions qui se posent naturellement et qu'il importe, sinon de résoudre, au moins d'éclaircir.

A Berlin, on s'étend peu sur les motifs qui ont conduit le gouvernement à conseiller ce voyage ; on se sent comme gêné, et c'est à qui éludera une explication. En Allemagne, on est plus loquace, mais peut-on être plus explicite ? Non. C'est qu'en tout ceci le grand nombre ne sait pas, et que ceux qui voient et qui savent n'osent pas avouer la réalité.

En résumé, les Berlinoises vont à Milan quémander un arrangement relatif à la persécution religieuse.

Comme nous sommes loin du temps où ces mêmes Berlinoises semblaient imposer aux Turinois l'honneur de leur alliance militaire ! Quel tapage on faisait alors ! Qu'est devenue cette alliance ? Où a-t-elle été enterrée ? Le prince impérial a cherché à en sauver quelques lambeaux, lors de son voyage ; il s'est montré accommodant en parcourant l'Italie en tous sens ; il a poursuivi le roi, s'est donné beaucoup de peine et de souci ; mais, hélas ! tout le monde se rappelle que le prince ambassadeur ne fut pas heureux. Si le passé rend les Berlinoises prudents, sinon sages, il est à croire qu'ils ne s'aventureront pas dans les dédales de la politique militaire ; car, d'alliance, il n'en est plus question aujourd'hui.

Les Italiens ont jugé les Berlinoises et leur situation ; ils savent ce que vaut leur alliance et ce qu'elle peut rapporter ou coûter. Dès lors ils ont prétendu être traités comme des égaux, et surtout ils ne pensent plus à offrir le secours de leur armée en échange de promesses de subsides irréalisables.

Mais les Berlinoises, si arrogants jadis, si

mielleux et si accommodants aujourd'hui, ont besoin de la connivence du gouvernement italien pour la grave question religieuse qu'ils jugent être la clef de voûte de leur édifice. C'est donc pour implorer secours, protection et pour offrir reconnaissance, amitié sincère et dévouée, pour enfin conclure une entente religieuse, que le voyage en Italie a été décidé.

Les Berlinoises seront-ils plus heureux cette fois pour une entente religieuse — ou plutôt anti-religieuse — que leur prince ne le fut pour sauver quelques parcelles de l'entente militaire ? J'en doute beaucoup et j'ai des raisons pour croire que M. de Bismark reviendra d'Italie avec une déception de plus et une chance de moins.

On connaît en Italie l'état de ce sujet brûlant de la religion catholique comme on l'entend à Berlin. On sait fort bien que les applications prussiennes n'ont lieu qu'après les refus russes et autrichiens. En effet, après le veto russe relatif aux projets d'expédition des Prussiens du côté de l'Ouest, les Berlinoises, ne se croyant pas désarçonnés tout à fait, ont riposté, discuté, et finalement ils ont insisté — assez maladroitement au reste — pour qu'en échange de leur obéissance il leur fût accordé, par la Russie et par l'Autriche, des faits accomplis tant politiques que religieux.

Il s'agissait surtout de s'entendre sur les droits nécessaires aux Etats quant au domaine religieux ; en d'autres termes, on projetait d'imposer au catholicisme un *modus vivendi* concerté, arrêté entre les trois gouvernements russe, autrichien et allemand. Le reste, semblait-il, devait suivre.

La question, brutalement posée, fut éliminée, ajournée par des raisons de toutes sortes. Ni la Russie ni l'Autriche ne se souciaient d'entrer dans cette voie et d'être par là le complaisant, le compère, le complice de la Prusse ; c'est alors qu'à Berlin on s'avisait, faute de mieux, de s'adresser à l'Italie.

Mais les Italiens tiennent plus — je ne dirai pas à leur alliance — mais à leurs relations avec l'Autriche, qu'à tous les

beaux traités que peut leur proposer Berlin, et, sous ce rapport, on ne peut leur donner tort.

Il est donc peu probable que la Prusse obtienne satisfaction, du moins une satisfaction complète.

Pour que cette nouvelle campagne religieuse de la Prusse ait chance d'aboutir à son gré, on a, de Berlin, pressenti l'opinion de certains gouvernements sur la convenance qu'il peut y avoir pour tous à admettre, chacun chez soi, une espèce de code religieux international et identique en ses termes essentiels, lequel devrait infailliblement affirmer les droits de l'Etat et sauvegarder les gouvernements contre ce que les francs-maçons de Berlin et d'ailleurs appellent les empiétements de Rome. En faisant que tous les gouvernements soient solidaires pour l'application de ce code, on se flatte, à Berlin, d'être enfin maître de la question catholique. Or, à Saint-Petersbourg et à Vienne, malgré les préjugés « anti-cléricaux » des cabinets, préjugés dont le prince Gortschakoff lui-même n'est pas exempt, ainsi qu'il appert de sa récente conversation avec M. Thiers, on est peu disposé à se laisser traîner à la remorque de l'Allemagne, et l'Italie elle-même a tout intérêt à ne pas se solidariser absolument avec elle.

Mais est-ce que nos « libéraux » toujours si souples et si accommodants vis-à-vis de M. de Bismark, iraient maintenant jusqu'à appuyer, à Milan, ses projets anti-français et anti-catholiques ? C'est une question qu'il est permis de se poser, lorsqu'on voit en quels termes répond la presse officielle aux avances faites à nos ministres et à notre gouvernement par les journaux du chancelier berlinois.

Chronique générale.

Le Soir assure que les chefs de la gauche républicaine présents en ce moment à Paris se sont réunis samedi soir.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

M. SYLVESTRE.

I.

Du temps que j'étais écolier (il y a de cela longtemps, car j'ai maintenant plus de cheveux gris que de cheveux noirs), mon père fut nommé percepteur à Gennes en Sologne. Le jour où il apprit sa nomination, il lui échappa de dire : « On m'envoie là dans un joli port de mer. » Comme j'ignorais le sens de cette locution proverbiale, je m'en allai à Gennes persuadé que nous allions réellement habiter un port de mer. D'un autre côté, comme je ne me faisais aucune idée de ce que c'est que la mer, je gardai longtemps à part moi la conviction qu'un « joli port de mer » est une bourgade entourée de marécages où pullulent les grenouilles, où les gens grelottent la fièvre les trois quarts de l'année, en s'abstenant, par économie, de recourir au médecin et au pharmacien ; où des gamins à demi sauvages courent nu-pieds en toute saison ; où la maison du percepteur est un château, comparée aux masures qui l'entourent, à moitié enfoncées dans la boue ; où la maison d'école ressemble à une goéle, et l'instituteur à un croquemitaine

mécontent et irascible. Tel était le village de Gennes en Sologne, quand j'étais écolier. Autant qu'il m'en souvient, les gens passaient leur temps à élever dans la boue des porcelets d'une race étrange, qui semblaient avoir fait un ferme propos de ne jamais engraisser ; ces porcelets, agiles et malins comme des singes, avaient la réputation de n'être point comestibles ; les charcutiers de Bracieux et de Blois les tenaient en souverain mépris, ce qui fait qu'on les consommait sur place. Le temps que les gens ne donnaient point à ces animaux extraordinaires, ils les employaient à pêcher des sangsues et des grenouilles. On emportait à Blois les sangsues dans des bocaux, et les grenouilles dans d'énormes mannequins d'osier portés à dos d'âne ou de mulet. Ces grenouilles faisaient un vacarme infernal tout le long de la route. Aussi quand les gens du faubourg de Vienne, à Blois, entendaient de loin cette cacophonie, ils se disaient entre eux, d'un air souverainement méprisant : « Voilà les Solognots qui arrivent ; entendez-vous leur musique ? »

II.

L'école primaire de Gennes en Sologne n'était point, je suis forcé de le dire, un foyer de lumières, ni une académie de beau langage. A qui la faute ? au père Tandaret, l'instituteur, ou à ses disciples ? Je crois que tout le monde avait bien quelque chose à se reprocher.

M. Tandaret, ou plutôt « le père Tandaret », comme on l'appelait au village, était un vieux célibataire, fort négligé dans sa tenue et dans son langage, dégouté à l'extrême de son métier, plein de mépris pour les Solognots, qui lui rendaient son mépris avec usure. La tradition locale raconte que l'ancien instituteur ayant émigré parce qu'il mourait de faim, la commune était restée plusieurs années privée des bienfaits de l'instruction primaire. Un beau jour, un personnage bizarre, d'un extérieur peu prévenant, était arrivé de Blois à pied, portant tous ses biens terrestres empaquetés dans un mouchoir à carreaux qui pendait au bout d'un vieux parapluie sang-de-bœuf. Ce personnage s'aboucha avec le maire, et fut installé officiellement dans les fonctions d'instituteur. Quoiqu'il fût d'une discrétion absolue sur son passé, le bruit courait qu'il avait fait toutes sortes de métiers, et que, n'ayant réussi dans aucun, il s'était fait instituteur, de guerre lasse, et pour en finir une bonne fois.

Il commença par trouver à redire à tout, aux marécages qui lui donnaient des rhumatismes, aux grenouilles qui l'empêchaient de dormir, aux cochons maigres qu'il trouvait d'une familiarité offensante, à la lésinerie du conseil municipal qui le réduisait à la portion congrue ; que sais-je encore ? à la maison d'école qu'il appelait un taudis, à ses écoliers, enfin, qu'il coiffait de sobriquets ridicules et d'épithètes diffamatoires. Il se vantait volontiers

d'avoir connu des jours meilleurs, et de n'être point né pour le métier qu'il faisait. Je suis persuadé, en effet, qu'il n'était point né pour enseigner, et je parierais qu'il ne s'y était guère préparé non plus. En somme, ce qu'il nous enseignait, il ne le savait guère mieux que nous ; et cependant, nous pouvions nous vanter d'être d'une ignorance rare.

III.

Tout prétexte nous était bon pour manquer la classe : les uns restaient au lit parce qu'ils avaient la fièvre, l'avaient eue récemment ou allaient l'avoir ; les autres faisaient l'école buissonnière, donnaient la chasse aux cochons maigres, arrangeaient leurs différends à coups de poing en rase campagne, faisaient des sifflets avec des branches de saule, dénichaient les œufs des poules d'eau. « Bon débaras ! » disait sans vergogne le père Tandaret. Ceux qui se décidaient à aller du côté de l'école arrivaient sans se presser. Presque jamais le père Tandaret n'était dans sa chaire à l'heure juste, soit qu'il se fût oublié au lit, soit qu'il fût perdu dans ses méditations ; car on ne me fera jamais croire qu'il employait tout ce temps à faire sa toilette.

Comme il se sentait en faute, il était très-irritable ces jours-là. Je le vois encore d'ici, avec son vieux bonnet de laine planté tout de travers sur ses longs cheveux en désordre, l'œil plein de malice, les béciles sur le bout du nez, la souquenille flottante,

Ils ont délibéré sur le nouveau discours de M. Naquet et sur la conduite qu'il importe de suivre pour arrêter une propagande qui fait de grands progrès dans le Midi.

M. Gambetta, sollicité de se mettre en campagne, aurait refusé d'entrer en lutte ouverte avec les radicaux.

On aurait alors résolu la publication d'un manifeste dans lequel la gauche républicaine expliquerait sa politique actuelle, prouverait que les revendications qui ont fait son succès en 1869 doivent être momentanément mises de côté, jusqu'au jour où la République sera aux mains des républicains.

La rédaction de ce manifeste serait confiée à M. Jules Simon, dont on attend l'arrivée prochaine.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Nous croyons savoir qu'il va être institué au ministère de l'intérieur une commission pour étudier les réformes à apporter dans le régime des prisons.

Le ministre de l'intérieur présiderait cette commission dont ferait partie :

M. Albert Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, tous les membres de la commission parlementaire d'enquête sur le régime pénitentiaire, et notamment M. le vicomte d'Haussonville, auteur du remarquable rapport présenté par cette commission, plusieurs chefs de service des différents ministères, etc., etc.

L'ÉLECTION ENGELHARDT.

L'élection de M. Engelhardt qui, grâce à l'inconcevable apathie, tant du parti conservateur que des républicains modérés, n'avait pas de concurrent, ne surprendra personne.

Sur 6,238 électeurs inscrits pour le 5^e arrondissement de Paris (quartier de la Sorbonne), l'ancien préfet de Maine-et-Loire a obtenu 2,476 voix ; il y a eu 692 bulletins nuls.

Ce qui diminue un peu le côté fâcheux de ce triomphe, c'est qu'en définitive M. Engelhardt ne représente même pas la moitié des électeurs inscrits. Les chiffres qu'on vient de lire indiquent aussi quelle profonde indifférence les Parisiens professent pour leurs droits électoraux. Et quels cris ils pousseraient si l'on touchait au suffrage universel !

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« M. Engelhardt est élu conseiller municipal de Paris, sans avoir même suscité un concurrent dans le parti conservateur qui a ainsi abdiqué devant l'audace des radicaux : voilà le premier fait à constater, tel qu'il ressort de l'élection de dimanche. Sans doute, comme dit le *Journal des Débats*, qui ne croit guère à l'efficacité de ses consolations, l'élection de M. Engelhardt n'ajoute ni n'enlève une voix au groupe radical du conseil municipal de Paris. M. Engelhardt remplace un radical, tout aussi radical qu'il peut l'être

lui-même ; il y avait, avant la mort de son prédécesseur, cinquante-quatre conseillers radicaux ; il y en aura, par son élection, cinquante-quatre et pas un de plus.

« Sans doute. Mais ce qui est particulièrement grave et significatif dans l'élection de M. Engelhardt, c'est que celui-ci était le candidat des intransigeants, présenté comme tel avec un programme complet de la démagogie socialiste. « Aucun libéral sincère, » aucun ami éclairé des institutions actuelles, » a dit le *Journal des Débats*, ne saurait prêter son concours à la candidature de M. Engelhardt, dont « les affiches sont d'un trop beau rouge pour ne pas effrayer les modérés. »

« Et, cependant, M. Engelhardt est élu ; il n'a eu de concurrent ni parmi les conservateurs extra-constitutionnels, ni parmi les amis éclairés « des institutions actuelles. » Depuis l'élection de M. Barodet, culbutant la candidature modérée de M. de Rémusat et la politique de M. Thiers, il n'y a eu rien à Paris qui prouve mieux la prédominance des idées extrêmes parmi les électeurs parisiens. L'établissement d'une République n'a rien changé ni à l'indolence des conservateurs, ni à l'intempérance du parti démocratique.

« Il n'y a pas, dans celui-ci, comme on a voulu nous le faire croire, un groupe de modérés assez influents pour répondre de tout le parti ; la direction est aux intransigeants, aux Naquet, aux Louis Blanc, aux Engelhardt, et s'il y a, dans le parti républicain, des hommes plus sages, et plus modérés, ou ils sont réduits à se taire, afin de n'être pas bafoués, ou ils sont obligés de suivre piteusement l'impulsion des fous. Voilà le parti républicain. — J. A. »

Au moment où le conseil municipal de Paris vient de recevoir dans son sein le citoyen Engelhardt, l'ami et le préfet de M. Gambetta, qui se donne comme un candidat radical et libéral, il est opportun de rappeler les deux télégrammes suivants, qui donnent une idée de la façon dont les radicaux entendent la liberté de la presse et la liberté individuelle quand ils sont au pouvoir. Le 29 janvier 1874, à 7 h. 5 du soir, M. Audoy, préfet de Lot-et-Garonne, télégraphie au ministère de l'intérieur :

« Faut-il saisir le journal *La Situation*, dont j'ai vu numéro envoyé ici ? »

» AUDOY. »

Et le libéral M. Gambetta de répondre aussitôt :

« Bordeaux, 29 janvier 1874, 8 h. 25 » soir. Intérieur au préfet de Lot-et-Garonne, » Agen.

« Saisissez le journal, l'abonné, le porteur et le destinataire, car il y a égale » culpabilité.

» LÉON GAMBETTA. »

A propos de M. Engelhardt, dit le *Figaro*, personne n'a relevé cette singulière apologie des faits et gestes de l'ancien préfet de Maine-et-Loire pendant la guerre 70-74 :

A la réunion de la rue d'Arras, un citoyen indiscret demandait au candidat des

renseignements sur le procès à lui intenté par M. de Cumont.

« C'est bien simple, répondit-il : le gouvernement venait de dissoudre les conseils généraux ; M. de Cumont, qui était alors journaliste à Angers, conseillait la désobéissance et la réunion immédiate des conseils généraux.

« Après en avoir référé au gouvernement de Bordeaux, j'ai dû sévir contre le journal ; je l'ai suspendu pour deux mois, et naturellement, j'ai relevé dans les considérants le délit de connivence avec l'ennemi. »

Comment trouvez-vous ce NATURELLEMENT, et ce délit de connivence avec l'ennemi, relevé contre un journaliste qui n'est pas de l'avis du gouvernement ?

On écrit de Dijon :

« Le 30 octobre courant aura lieu, à Dijon, l'inauguration du monument commémoratif de la défense de cette ville contre les Prussiens.

Dijon, ville ouverte, ne pouvait se défendre ; la municipalité avait cru bien faire en sommant tous les citoyens de déposer leurs armes à la mairie. Le 29 octobre, on apprend que les Prussiens marchent sur la ville. A cette nouvelle, le sentiment public se révolte, tout s'agite, le préfet lui-même ne peut se soustraire à l'émotion générale. Il fait annoncer que les citoyens qui voudront bien réclamer leurs armes et défendre à tous risques la capitale de la Bourgogne, n'ont qu'à se présenter à la préfecture.

Quinze cents citoyens, pas plus, accourent. Armés à la hâte de fusils à piston, ils s'organisent à la diable, nomment des chefs, arrêtent trois compagnies de soldats qui se mettaient en retraite, et vont s'embusquer sur la route que suivait l'ennemi.

Quand les Prussiens, prévenus du désarmement de la garde nationale par un espion (un faux col-de-jatte), se présentent, ils sont reçus par un feu des mieux nourris ; ils font une attaque en masse ; ils sont repoussés. A la nuit, les citoyens se comptent ; les trois compagnies sont décimées : quatre cents Dijonnais gisent sur le sol. Mais les Prussiens sont arrêtés ; ils ont perdu 2,000 hommes.

Ils revinrent le lendemain plus nombreux, avec une formidable artillerie, et la ville capitula.

C'est cet épisode glorieux du 30 octobre 1870 que le conseil municipal de Dijon a voulu porter à la postérité.

Sur la place même où s'arrêtèrent les Prussiens, s'élève un monument de pierre ; au sommet, c'est une statue représentant la ville de Dijon ; au bas, en fort relief, un soldat en tenue de campagne, dans l'attitude de la défense, couvre à sa droite un chasseur blessé ; à sa gauche, une femme et un enfant.

La statue est due à M. Cabet ; quant au groupe, si vivant et si énergique, il a été confié à M. Moreau-Mathurin. Quiconque a

un cœur patriote ne peut le voir sans éprouver une poignante émotion.

Pendant que tant de gens débâtèrent contre les institutions monastiques et les communautés religieuses, il n'est pas hors de propos de consulter l'opinion peu suspecte de Victor Hugo, qui en a parlé en ces termes :

« — Des hommes se réunissent et habitent en commun ; en vertu de quel droit ?

« — En vertu du droit d'association.

« — Ils s'enferment chez eux ; en vertu de quel droit ?

« — En vertu du droit qu'a tout homme d'ouvrir et de fermer sa porte.

« — Ils ne sortent pas ; en vertu de quel droit ?

« — En vertu du droit d'aller et de venir, qui implique le droit de rester chez soi.

« — Là, chez eux, que font-ils ?

« — Ils parlent bas ; ils baissent les yeux, ils travaillent. Ils renoncent au monde, aux sensualités, aux plaisirs, aux vanités, aux orgueils, aux intérêts. Ils sont vêtus de grosse laine ou de grosse toile. Pas un d'eux ne possède en propriété quoi que ce soit. En entrant là, celui qui était riche se fait pauvre. Ce qu'il a, il le donne à tous. Celui qui était ce qu'on appelle noble, gentilhomme ou seigneur, est l'égal de celui qui était paysan. La cellule est identique pour tous. Tous subissent la même tonsure, portent le même froc, mangent le même pain noir, dorment sur la même cendre. Ils ont le même sac sur le dos, la même corde autour des reins.

« Si le parti est pris d'aller pieds nus, tous vont pieds nus. Il peut y avoir là un prince ; ce prince est la même ombre que les autres ; plus de titre.

« Les noms de famille ont disparu. Ils ne portent que des prénoms. Tous sont coprésés sous l'égalité des noms de baptême. Ils ont dissous la famille charnelle et constitué dans leur communauté la famille spirituelle, n'ont d'autres parents que tous les hommes et secourent les pauvres : ils soignent les malades. Ils élisent ceux auxquels ils obéissent. Ils se disent l'un l'autre : « Mon frère. »

« Ils prient qui ? Dieu.

« Les esprits irrésolus, rapides, disent :

« — A quoi bon ces figures immobiles du côté du mystère ? »

« Il n'y a pas d'œuvres plus sublimes peut-être que celles que font ces âmes. Il n'y a peut-être pas de travail plus utile. Ils font bien, ceux qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais. — Victor Hugo. »

Le 2 octobre, à Madrid, a été célébré le mariage de la duchesse de Montera, fille du duc d'Albe, avec le duc de Médina-Celi. Les témoins étaient : le prince Louis-Napoléon, représenté par le duc de Huescar, et l'impératrice Eugénie, sa mère, par la comtesse de Montijo.

La bénédiction nuptiale a été donnée dans

la houssine en main.

Il s'avancait lentement, en traînant la savate, et prodiguait les coups de houssine à ceux qui ne se glissaient pas assez vite à leur place. Alors, d'un air méditatif, il se prenait le menton entre l'index et le pouce, et appelait la première division ; quand il en avait fini avec la première division, il appelait la seconde, et ainsi de suite.

Boileau a dit avec raison que « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. » J'ai tout lieu de croire que le père Tandaret ne connaissait pas bien les matières de son enseignement, car il manquait absolument de clarté. Cela ne l'empêchait pas de vouloir être compris du premier coup, et d'entrer en fureur quand on lui demandait quelques explications complémentaires.

Selon les jours et l'état présent de son humeur, il se levait brusquement, enfonçait ses poings dans les poches de sa souquenille, et arpentait l'école à grands pas en marmottant des injures et en faisant le gros dos ; ou bien il enfouissait brusquement la tête du coupable dans un vaste *bonnet d'âne* qu'il avait toujours sous la main ; ou bien il lui prenait une pincée de cheveux qu'il tortillait et secouait comme si c'eût été une touffe de mauvaises herbes, et qu'on lui eût donné mission de l'arracher ; ou bien il l'époussetait à coups de martinet ; ou bien il lui disait : « Allonge ta patte », et il lui administrait une demi-douzaine de *patoches* avec une férule en bois

de chêne, que le fréquent usage avait rendue toute luisante.

En conséquence, la jeunesse gennoise détestait cordialement l'instruction, qui se présentait à elle sous la forme d'explications obscures, de questions insidieuses et insolubles entremêlées d'apostrophes insultantes et de copieuses escourgées. Aussi le village de Gennes, qui avait peu de relations avec le monde extérieur, et qui ne tirait rien de son propre fonds, si mal cultivé par le père Tandaret, continuait à croupir dans son ignorance et dans son indifférence traditionnelle.

IV.

Au bout de deux ans de séjour à Gennes, mon père fut envoyé dans une commune des environs d'Orléans. Je commençai sérieusement mes études au collège royal d'Orléans, je les terminai au collège Charlemagne, à Paris. Peu à peu j'oubliai Gennes et la Sologne.

Une affaire imprévue m'y ramena au bout de quarante ans. Je me rappelais en wagon que mon père, autrefois, quand il venait faire ses versements à la recette générale, était obligé d'y venir à cheval ; je m'inquiétais déjà de trouver un moyen de transport, lorsque j'aperçus, à la sortie de la gare, un joli petit omnibus qui portait sur ses flancs le nom de Gennes en Sologne, écrit en lettres d'or.

Je pris place sur l'impériale, et je me laissai aller

silencieusement aux souvenirs du passé lointain, qui me revenaient en foule. Je m'attendais à trouver du nouveau dans la bourgade ; les générations anciennes avaient sans doute disparu, décimées par la fièvre encore plus que par l'âge ; des générations nouvelles s'étaient élevées ; on avait dû bâtir de nouvelles hutes, que la mousse recouvrait déjà depuis ce temps ; mais le bourg n'avait pas pu s'étendre beaucoup, enchâssé comme il l'était dans les marécages.

Quand nous eûmes franchi les Ponts-Chartrains, laissés Vineuil à notre gauche et cheminé environ deux heures sur une route bien entretenue, je me dis : « Le moment est venu où nous allons entrer en Sologne, le coup-d'œil va changer. » Et je revois d'avance, rien qu'en fermant les yeux, la zone de dunes arides, suivie d'une sorte de croupe rocailleuse où nous venions autrefois, dans nos courses du jeudi, chercher sur une petite plante à fleur jaune, dont je n'ai jamais su le nom, des chenilles merveilleuses que nous emprisonnions dans des boîtes : ces chenilles étaient habillées d'une sorte de velours jaune à bandes noires, et ponctuées de grains bleus, semblables à des turquoises. Au delà de la croupe rocailleuse, on rencontre des dunes plus basses que les premières ; puis, à mesure que l'on descend, apparaissent les marécages, et entre autres la Grand-Boire, où nous faisons, l'hiver, de si belles glissades.

Au bout de quelque temps je me frottai les yeux. Où étaient donc les dunes de sable aride ? La route s'enfonçait dans de belles plantations de pins maritimes. Je reconnus à la fin l'emplacement de la croupe rocailleuse, elle était surmontée d'une fort jolie maison de campagne, entourée de vignes. Les plantations de pins reprenaient ensuite ; puis... ma foi, plus de Grand-Boire ; à la place, des prairies d'un beau vert où paissaient des chevaux, des bœufs, des vaches et du menu bétail ; au milieu des prés serpentaient un joli ruisseau, clair et limpide. Nous ne sommes pas à Gennes, ce n'est pas possible ! Cependant je reconnais le vieux clocher, mais il a été remis à neuf, l'église a été agrandie, les hutes ont été pisées à toit de joncs ou de bryère ont été remplacées par des maisons en briques, recouvertes de tuiles ou d'ardoises. Pas trace de marécages ; à droite j'aperçois une cheminée d'usine. Le conducteur m'apprend que cette usine est la verrerie de M. Van-Blotaque, un Belge établi dans le pays depuis longtemps. Et là-bas, ce grand bâtiment long ? C'est la tuilerie de M. Verdat, autre Belge. Par les fenêtres ouvertes de la maison d'école, j'aperçois un jeune maître d'une tenue décente et grave. Je n'ai fait qu'entrevoir l'intérieur de l'école, tout y est propre et bien en ordre. Les écoliers sont attentifs et appliqués ; c'est à peine si quelques-uns des plus jeunes tournent la tête au bruit de l'omnibus qui passe. (La fin au prochain numéro.)

la chapelle du palais du duc d'Albe par le cardinal Moreno, archevêque de Valladolid. La Grandesse d'Espagne au grand complet assistait à la cérémonie, ainsi que les notabilités politiques et militaires de Madrid.

L'insurrection en Bosnie se meurt; bientôt on pourra dire: l'insurrection est morte. Point de soldats et encore moins de chefs. De petites bandes de partisans qui se livrent à un pillage tellement éhonté que les habitants commencent à préférer les Turcs à ceux qui prétendent combattre pour la liberté. Quant à l'Herzégovine, elle est plus vivace encore dans sa résistance, mais elle ne pourra cependant plus la prolonger pendant longtemps. Les puissances ont fait savoir à la Serbie que, si elle ne respectait pas plus strictement la neutralité, elles ne pourraient s'opposer à l'occupation de son territoire par la Turquie. Voilà qui va aider singulièrement le prince Milan à calmer les velléités bataillieuses de ses sujets.

Nouvelles militaires.

M. le général Allavène, qui, — par suite de sa nouvelle promotion, — quitte naturellement le commandement de la garde républicaine de Paris, a offert dimanche, au Grand-Hôtel, un punch à ses anciens officiers. M. le général de Geslin, commandant de la place de Paris, y assistait.

LES CHEVAUX DES OFFICIERS.

Le général de Cisse, ministre de la guerre, désireux de réaliser certaines économies, vient de décider qu'à partir du 4^e octobre 1875 les maréchaux de France n'auraient plus droit à l'allocation de rations de fourrages que pour huit chevaux en temps de paix et dix en temps de guerre; les rations de fourrages pour le service de la présidence de la République, ainsi que celles pour les aides de camp du Président, le ministre de la guerre, le général Chanzy, gouverneur général civil de l'Algérie, et les généraux de Ladmirault et Bourbaki, gouverneurs de Paris et de Lyon, continueraient d'ailleurs à être déterminées par des décisions spéciales.

Les généraux de division n'auront plus droit qu'à six chevaux, soit en temps de paix, soit en temps de guerre; les généraux de brigade et les intendants généraux à quatre, et les colonels et lieutenants-colonels d'état-major à trois seulement.

Les colonels et lieutenants-colonels d'infanterie n'auront droit qu'à deux chevaux; ceux de cavalerie et d'artillerie qu'à trois; ceux du génie et de gendarmerie qu'à deux.

Les chefs de bataillon auront droit à un cheval en temps de paix et à deux chevaux en temps de guerre; les chefs d'escadron à deux chevaux, soit en temps de paix, soit en temps de guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ceux qui, dans Maine-et-Loire, appartiennent à l'armée territoriale, seront répartis entre trois régiments: 70^e, 74^e et 72^e. Le 70^e sera formé par les hommes de l'arrondissement de Tours et des cantons de Langers, Bourgueil et Saumur; le 74^e par ceux des arrondissements de Segré, Baugé et Angers, moins les cantons de Noyant, Longué, Chalonnes, les Ponts-de-Cé et Thouaré; le 72^e par ceux de l'arrondissement de Cholet, des surplus de l'arrondissement de Saumur, et des cantons des Ponts-de-Cé, Chalonnes et Thouaré.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu la loi du 18 juillet 1837 sur les attributions des maires;

Considérant que les travaux de terrassement et d'empiècement de chaussée, qui s'exécutent en ce moment dans le Champ-de-Foire, rendent la circulation des charrettes et voitures impossible sur ladite chaussée, à cause des dégradations et des accidents qui pourraient en résulter;

Considérant que les charrettes et voitures, ne pouvant passer sur la chaussée, prennent les allées et les contre-allées, dé-

gradent ces endroits qui ne sont destinés qu'au passage des piétons;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Pendant toute la durée des travaux que l'on exécute actuellement dans le Champ-de-Foire, le passage de toutes charrettes ou voitures, autres que celles qui servent auxdits travaux, y est formellement interdit, et dans quelque direction que ce soit.

Art. 2. — M. le commissaire de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 octobre 1875.

Le Maire, ROSSET, adjoint.

Vu : Saumur, 12 octobre 1875.

Le Sous-Préfet,

Signé : BLANC.

Les candidats au volontariat d'un an sont informés que le montant de la somme à verser, en exécution de l'article 55 de la loi du 27 juillet 1872, reste fixé à 1,500 fr. pour l'année 1875. Le versement devra être effectué du 4^e octobre au 5 novembre.

On ne saurait trop recommander, par ces temps de variations atmosphériques, les précautions élémentaires contre les refroidissements; c'est généralement la négligence de ces moyens si simples qui occasionne les affections graves de la poitrine, de la gorge et des articulations.

Le passage brusque du chaud au froid n'a pas seulement cet effet rapide et sensible de contracter les vaisseaux et la peau; mais il se produit une modification quelquefois très-persistante dans la circulation sanguine de tout le corps. En outre, si au moment du refroidissement, le corps est en transpiration, il se produit un effet analogue à ce qui s'observe dans cet accident grave des plaies que l'on appelle infection purulente. La sueur ne rentre pas, comme on le croit communément, de même que le pus d'une plaie ne rentre pas dans la circulation; mais au moment où la sueur baigne la peau, de même qu'au moment où le pus se dépose sur une plaie, il y a des matières prêtes à se déposer à leur tour et qui existent encore dans le sang.

Ces matières sont un poison pour l'organisme, lorsque celui-ci ne s'en débarrasse pas. Or, le refroidissement de la peau a pour effet rapide et immédiat de contracter les parois des vaisseaux et d'empêcher les matériaux nuisibles de passer à travers ces parois.

Ce qui se passe à la surface de la peau se produit également à la surface des muqueuses bronchique et pulmonaire qui, par le fait de la respiration, se trouvent, comme la peau, en communication directe avec l'air atmosphérique.

Une commission chargée d'étudier le phylloxera dans l'Indre-et-Loire s'est réunie vendredi dernier à Tours, à la préfecture. Cette commission a constaté que le phylloxera n'existe pas dans le département d'Indre-et-Loire.

La commission nommée par M. le préfet d'Indre-et-Loire à l'effet de constater les résultats de l'enquête et de donner elle-même son avis sur le nombre et l'emplacement des stations du chemin de Montluçon à Tours, dans le trajet de l'arrondissement de Tours, s'est prononcée pour l'adoption des propositions de la Compagnie de la Vendée, consistant à établir trois stations; l'une à Montbazou, l'autre à Esvres, la troisième à Cormery, et elle a approuvé également les emplacements fixés par la Compagnie.

LES CANTONNIERS CHEFS.

Nous avons plusieurs fois signalé l'utilité de la création des cantonniers chefs chargés de seconder les agents-voyers dans certains cantons dont les chemins en sont trop étendus pour qu'ils puissent surveiller et contrôler les travaux qui s'exécutent sous leurs ordres. Nous avons noté il y a trois ans que, dans le Calvados, l'essai des cantonniers chefs, tenté par M. Ferrand, préfet de ce département, avait produit des résultats très-encourageants.

Nous apprenons avec satisfaction que M. Caillaux, ministre des travaux publics, a décidé, après avis conforme du conseil supérieur des ponts et chaussées, qu'il serait créé, dans les départements et dans les cantons qui en auront besoin, une classe supérieure de cantonniers chefs pour seconder

les agents-voyers dans leur mission de direction et de surveillance.

Les travaux de viabilité peuvent gagner beaucoup à cette création, les cultivateurs prestataires surtout pourront s'entendre avec les cantonniers chefs, leurs voisins, mieux qu'avec les agents-voyers, pour le choix du jour et du lieu où ils s'acquitteront de leurs prestations. (Gazette des campagnes.)

LE VIN DE TREILLE.

On lit dans la Gazette des campagnes :

Nos lecteurs savent qu'il y a deux ans (année de pauvre vendange), M. Bossin leur fit part de son procédé pour obtenir du vin de treille de bonne qualité. Quelques lecteurs nous ayant priés de leur rappeler ce procédé, nous croyons utile de leur donner cette satisfaction, écoutons M. Bossin :

« Nous laissons bien mûrir le raisin, et quand nous le coupons, chaque grappe est visitée avec soin, et on enlève aux ciseaux tous les grains pourris ou desséchés; cela fait, on les jette dans la cuve, que nous tenons toujours couverte jusqu'au moment du pressurage; au moyen d'un fouloir ou pilon, avec long manche, nous ravalons notre moût, tel que cela se fait chez les vigneron. Selon l'état de la température, nos vendanges durent 10, 12, et quelquefois 15 jours; en général, nous ne sommes pas pressés de pressurer, mais nous devons dire que chaque matin notre cuve est rafraîchie par l'addition de plusieurs paniers de raisin que l'on pile au moyen du fouloir, ou qu'on écrase avec la main, au moment de le mettre dans la cuve; il est aisé de voir que, par ce simple procédé, tous nos grains sont brisés quand nous faisons notre pressurage.

« Quand notre marc a bien bouilli, deux jours avant de le mettre sous le pressoir, nous faisons cuire, dans un chaudron, sur le feu de l'âtre, le tiers, la moitié et les deux tiers du contenu de la cuve, selon que le raisin a plus ou moins de qualité; nous n'y touchons plus et nous le laissons tranquille, excepté cependant le matin et le soir; nous tirons à la cannelle, placée à la base de la cuve, du jus dont nous couvrons la surface du marc, pour empêcher qu'il ne tourne à l'aigre; cela fait, bien exactement et soigneusement, nous faisons notre vin deux jours après l'opération faite: c'est ici que nous appelons l'attention particulière de nos confrères.

« Le jour fixé pour le pressurage, le matin, nous faisons placer nos tonneaux sur les chantiers de la cave; nous versons dans chacun d'eux un litre de trois-six à 90 degrés, s'il nous est possible d'en avoir de cette force, pour une feuille de 136 litres, ou dans cette proportion, pour les tonneaux d'une moindre ou d'une plus grande capacité. Aussitôt après, nous faisons dissoudre, dans une dizaine de litres de vin que nous tirons de la cuve, un kilogramme de bonne cassonnade; nous faisons bouillir le tout encore sur le feu, et nous versons ensuite cette dissolution dans nos fûts et, dans la proportion d'un kilogramme par feuille; quand tous nos tonneaux sont ainsi préparés à l'avance, nous soutirons le vin de la cuve et on emplit les fûts.

« Après quoi on presse le moût, et on emplit les tonneaux jusqu'à la bonde; une fois remplis, nous plaçons immédiatement sur l'orifice une feuille de vigne, que nous fixons au moyen d'une bonne poignée de sable, nous laissons notre vin bouillir et nous remplissons au besoin nos feuilles, que nous visitons tous les deux ou trois jours; quelques semaines après nous bondons les tonneaux et nous continuons à les remplir jusqu'à la fin de décembre; vers les fêtes de Noël jusqu'en mars, nous soutirons notre vin et nous le changeons de fûts; c'est alors seulement que nous commençons à le boire, si toutefois nous en manquons pour la table et s'il ne nous en reste pas de l'année précédente.

« Ainsi qu'on peut en juger, cette méthode a un double résultat: d'abord de tirer parti de son raisin à un prix assez rémunérateur, et ensuite de faire un bon petit vin, qui a l'avantage de ne pas tourner à l'aigre, ni au gras, comme cela a lieu presque tous les ans dans les caves des vigneron de notre commune et de celles qui nous environnent.

« Afin de donner de la couleur à nos vins de chasselas, nous versons dans la cuve plusieurs paniers de raisins noirs, tels que petit et gros gamai, le meunier, etc. Notre vin, par ce mélange, prend une couleur rose ou rouge, toujours limpide, ce qui le

rend agréable à la vue; au palais et à la dégustation il a quelque chose de fin, il a du bouquet, et surtout il est très-rafraîchissant pendant les fortes chaleurs. »

Faits divers.

Le Libéral de la Vendée raconte que le 4^e de ce mois, deux des gendarmes à cheval de l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée), furent informés que le nommé Barraud, Charles, âgé de 60 ans, célibataire, propriétaire-cultivateur, demeurant avec sa sœur, célibataire comme lui, au village du Vignault, s'était pendu à son domicile, la veille au soir.

Ils se rendirent au domicile du suicidé, et, conduits au fournil, contigu à la maison d'habitation, ils y trouvèrent Barraud, pendu à l'aide d'une courroie servant à accoupler les bœufs.

Les gendarmes coupèrent immédiatement la courroie qui soutenait le pendu.

Mais il y avait 24 heures que le corps y était accroché!

Personne, par suite de cette ignorance trop commune dans les campagnes, n'avait osé y toucher dans la crainte de se compromettre.

Et à ce propos, pourquoi l'autorité ne fait-elle pas afficher dans toutes les communes de France des instructions qui dissipent un préjugé aussi funeste?

Lorsqu'on se trouve en face d'un pendu, il faut vite couper la corde qu'il a au cou.

C'est après cela qu'on va chercher médecin, témoins, maire et gendarmes.

L'opinion des voisins de Barraud est qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés intellectuelles.

Cet homme était dans l'aisance, mais sa monomanie était la peur de manquer un jour de pain.

Le cours supérieur du Danube s'est subitement desséché, à partir du village de Mohringen, à une vingtaine de kilomètres en aval de Donaneshingen.

Bien que le cours du fleuve en cet endroit ne soit pas encore très-considérable, tous les intérêts des riverains se trouvent gravement compromis, et si les eaux ne reparaissent pas, il ne s'agirait de rien moins que de la ruine complète d'une contrée aujourd'hui fertile et prospère.

Une commission de savants a été nommée pour aller étudier les causes de ce fâcheux phénomène.

On l'attribue, pour le moment, aux travaux de chemins de fer exécutés dans le voisinage du fleuve.

La région renferme un grand nombre de cavernes et de cavités souterraines; il y a tout lieu de supposer que, par suite des travaux de remblais et de déblais, il s'est produit un mouvement du sol, et que les eaux du fleuve ont rencontré une issue qui leur a permis de s'engouffrer dans ces réservoirs naturels.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Publications de mariage.

Toussaint-Victor Maurier, sans profession, de Montreuil-Bellay, et Marie Vafflard, sans profession, de Saumur.

Mathurin-Julien-Marie Hervo, domestique, et Perrine-Anne Gendry, domestique, tous deux de Saumur.

Lucien-Eugène Belleuvre, menuisier, et Marie-Anastasie Charbonnier, domestique, tous deux de Saumur.

Edouard-Henri Terrien, bijoutier, et Valentine Gangneux, chapelière, tous deux de Saumur.

Pierre Lionnet, cocher, et Jeanne-Marie Monory, cuisinière, tous deux de Saumur.

Smaragde Jelsch, tailleur d'habits, et Marie-Adélaïde-Agnès Brière, lingère, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste-Athanase Choisy, cavalier de manège, de Saumur, et Jeanne-Marie Sanclous, couturière, de Juvardail (Sarthe).

François Blanchard, cultivateur, et Marie-Françoise Lebreton, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Baron, jardinier, de Saumur, et Louise Tyran, jardinière, de Saint-Lambert-des-Levés.

Auguste Couet, tonnelier, de Saumur, et Clémentine Nézan, lingère, de Bagneux.

Texte. Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : La mission du docteur Harmand en Indo-Chine ; — M. Ducuing ; — Désarmement d'un corps de carlistes réfugié sur le territoire français ; — Monument commémoratif du centième anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis ; — Un attelage aux Pyrénées, tableau de M. Bridgman ; — La ville d'Eu. — Trop belle et trop laide, nouvelle, par M. Xavier Eyna. — Revue financière de la semaine. — Revue littéraire. — Chronique du Sport. — Variétés : Le club Alpin français. — Le Mont-Saint-Michel : découverte du tombeau de Robert de Torigny. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Buste de l'empereur Commodus en Hercule romain. — Echechs.

Gravures : Evénements d'Espagne : désarmement par la gendarmerie française d'un corps de carlistes réfugié sur le territoire français. — La mission du docteur Harmand en Indo-Chine (3 gravures). — M. Ducuing. — Projet de monument commémoratif à élever à l'entrée de la baie de New-York, à l'occasion du centenaire de l'indépendance des Etats-Unis. — Un attelage aux Pyrénées, d'après le tableau de M. Bridgman. — La France pittoresque : le château et la ville d'Eu. — Mont-Saint-Michel (3 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — Buste de l'empereur Commodus en Hercule trouvé récemment à Rome dans les fouilles de l'Esquilin. — Rébus.

Comité des concours poétiques de Bordeaux.

APPEL AUX POÈTES.

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1^{er} décembre 1875 ; douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les vingt-trois premiers fascicules sont en vente.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENÈRE, place du Pilori.

Marché de Saumur du 9 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 18 77	Huile de lin. 50	40	—
2 ^e qualité. 74	Graine trèfle 50	60	—
Seigle . . . 75	— luzerne 50	55	—
Orge . . . 65	Foin (h. bar.) 780	95	—
avoine h. bar. 50	Luzerne — 780	80	—
Fèves . . . 75	Paille — 780	55	—
Pois blancs. 80	Amandes . . . 50	—	—
— rouges. 80	— cassées 50	—	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250	—
Colza . . . 65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis. . . 50	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix 50	2 ^e —	—	—
— chenevis 50	3 ^e —	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Ordin., env. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	»	»

rouges (2 hect. 30).

Souza et environs, 1874	1 ^{re} qualité	»	»
Champigny, 1873	2 ^e id.	»	»
Id.	3 ^e id.	»	»
Id. 1874.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.	»	»
Varrains, 1874.	2 ^e id.	»	»
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Id., 1874.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Restigné	1 ^{re} id.	»	»
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Id. 1874.	1 ^{re} id.	»	»
Id.	2 ^e id.	»	»
Id.	3 ^e id.	»	»

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . .	65 45	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	722 50	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	95 25	»	»	Credit Mobilier	170	»	»	Credit Mobilier esp., j. juillet.	680	»	»
5 % jouiss. novembre	104 75	»	35	Credit foncier d'Autriche . . .	530	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	618 75	»	3 75
Obligations du Trésor, t. payé. .	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	350	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . .	225	»	1	Est, jouissance nov.	591 35	»	3 75	Orléans	315 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .	473 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. .	976 25	»	6 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	312 25	»	»
— 1865, 4 %	499 50	1 23	»	Midi, jouissance juillet.	700	1 25	»	Est	312	»	»
— 1869, 3 %	355	»	50	Nord, jouissance juillet.	1177 50	»	»	Nord	316 75	»	»
— 1871, 3 %	324	»	1	Orléans, jouissance octobre. . .	977 50	»	3 75	Ouest	312	»	»
— 1875, 4 %	470	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	603 75	»	3 75	Nord-Midi.	309 75	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	3870	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	293 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	595	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	1040	»	»	Vendée	292	»	»
Credit agricole, 200 f. p. j. juill. .	497 50	»	»	Société immobilière, j. janv. . .	20	»	»	Canal de Suez.	515	»	»
Credit Foncier colonial, 250 fr. . .	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. .	310	»	»				
Credit Foncier, act. 500 f. 250 p. .	917 50	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 26 — — — — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.
Et de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Monnaie et petite rue Saint-Nicolas, dépendant des successions des époux Isidor Palatini.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente-un octobre mil huit cent soixante-quinze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le neuf octobre mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;

Et à la requête de :

1^o M^{lle} Clémentine-Florentine Isidor, dite Palatini, lingère, demeurant à Saumur ;

2^o M. Alphonse Isidor, dit Palatini, journaliste, demeurant à Saumur ;

3^o M. François Isidor, dit Palatini, mécanicien, demeurant à Saumur ;

4^o M^{lle} Marie-Adolphine Isidor, dite Palatini, épouse autorisée de M. Ernest Lointier, peintre en bâtiments, demeurant à Saumur, et de celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse ;

5^o M. Jean Isidor, dit Palatini, cocher, demeurant à Saumur, agissant comme héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Isidor, dit Palatini, leur père, et de dame Madeleine Marçais, sa veuve, leur mère, en leur vivant journaliers à Saumur.

Demandeurs en licitation, ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ; En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. François Pain, domestique, demeurant à Saumur, au nom et

comme subrogé-tuteur de la mineure Marguerite-Justine Isidor, dite Palatini, agissant en vertu des dispositions de l'article 420 du code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Jean Isidor, dit Palatini, son tuteur, ci-dessus-nommé ;

Défendeur, ayant pour avoué constitué M^{re} Jean Chedeau ;

2^o M. René Lointier père, tailleur, demeurant à Saumur, quai de Limoges, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de ladite mineure.

Il sera procédé, le dimanche trente-un octobre 1875, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^{re} Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente, aux enchères publiques, de la maison ci-après désignée :

Une maison, située à Saumur, rue de la Monnaie, numéros 13 et 15, et petite rue Saint-Nicolas, numéro 1, comprenant : au rez-de-chaussée, grande chambre à feu, deux cabinets, corridor ; au fond du corridor, une chambre à feu ; au premier, deux chambres à feu et deux cabinets, corridor ; au-dessus, chambre à feu et deux greniers ; petite cour ; deux écuries ; grande remise ; greniers au-dessus ; cave voûtée ; le tout joint au levant la rue de la Monnaie, au midi M. Guillemet, au levant M. Cornilleau, et à l'ouest la petite rue Saint-Nicolas.

Cette maison sera mise en vente en un seul lot, sur la mise à prix de cinquante francs, et en outre, à la charge du service d'une rente perpétuelle de trois cent cinquante francs, ou capital de sept mille francs, due aux héritiers de M^{re} veuve Jean Gennevais, de Soutanger, suivant acte passé devant M^{re} Rullier, notaire à Doué, les quinze et vingt-six septembre mil huit cent soixante-quatre.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, Saumur, le quatorze octobre mil huit cent soixante-quinze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quatorze octobre mil huit cent soixante-quinze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit, décimes compris. (496) L. PALUSTRE.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine, **COMMERCE D'ÉPICERIE** S'adresser à M^{re} veuve BOUGHARD, rue du Pressoir-Saint-Autoine.

UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

M^{re} FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande pour clerc un jeune homme se destinant au notariat. (486)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX Pour Sauces et pour Assaisonnements QUATRE MÉDAILLES D'OR

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR 1867, 1868, 1869, 1872, 1873 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUTE ÉTUDE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés, augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.